



COMMUNIQUE FINAL

- i. A l'invitation du Gouvernement de la République du Burundi, une délégation de la République Démocratique du Congo a séjourné à **Bujumbura du 04 au 05 octobre 2020** dans le cadre de la Deuxième Session de la Consultation Ministérielle Bilatérale sur la Paix et la Sécurité entre la République du Burundi et la République Démocratique du Congo.
- ii. La délégation congolaise était conduite par **Son Excellence Madame Marie TUMBA NZEZA**, Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères et la délégation burundaise était conduite par **Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Albert SHINGIRO**, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement.
- iii. Avant l'ouverture de la session, **Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Albert SHINGIRO**, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement de la République du Burundi a souhaité la bienvenue à la délégation de la République Démocratique du Congo.

Prenant la parole à son tour, **Son Excellence Madame Marie TUMBA NZEZA**, Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères de la République Démocratique du Congo a salué la tenue de cette session qui est la concrétisation de la volonté de nos deux Chefs d'Etat, **leurs Excellences Evariste NDAYISHIMIYE et Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO**.

- iv. Après l'ouverture des travaux de la Deuxième Session de la Consultation Ministérielle Bilatérale par **Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Albert SHINGIRO**, Ministre des

Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement de la République du Burundi, qui a salué les excellentes relations d'amitié et de coopération entre nos deux pays tout en souhaitant leur renforcement, les deux délégations ont échangé sur les points ayant trait à **(1) la gestion des questions de sécurité à la frontière commune entre la République du Burundi et la République Démocratique du Congo, (2) la promotion des échanges commerciaux entre les deux pays, (3) la gestion de la pandémie de la Covid-19, (4) ainsi que d'autres questions d'intérêt commun.**

Les travaux se sont déroulés dans la salle des conférences du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement à Bujumbura.

v. Après avoir identifié les défis auxquels la République du Burundi et la République Démocratique du Congo sont confrontés, et au terme d'échanges fructueux, les deux délégations ont formulés les recommandations suivantes :

1. Etablir un Mémoire d'Entente sur le renforcement et le maintien de la Paix et de la Sécurité sur la frontière commune entre la République du Burundi et la République Démocratique du Congo ;
2. Mettre en place un cadre d'échange d'informations entre les autorités administratives des deux pays à tous les niveaux ;
3. Initier des rencontres régulières des autorités militaires, policières et administratives des provinces frontalières du Burundi et celles de la République Démocratique du Congo ;
4. Mettre en place des mécanismes conjoints de stabilisation de la plaine de la Rusizi/Ruzizi qui prennent en considération le développement durable, dans l'objectif de faire du Lac Tanganyika notre « mare nostrum », notre patrimoine commun, et de sécuriser l'espace tout autour des frontières ;
5. Réhabiliter la Route Nationale N° 5 Bukavu-Uvira dont 10 km ont déjà été asphaltés pour faciliter le flux des biens et des

personnes entre le Burundi et la République Démocratique du Congo ;

6. Demander aux deux pays d'accélérer les démarches de la réhabilitation du pont qui relie la province de Cibitoke au Burundi et la province du Sud-Kivu en République Démocratique du Congo ;
7. Réguler et accroître les échanges commerciaux transfrontaliers dans l'intérêt bien compris des économies des deux pays ;
8. Mettre en place un plan opérationnel conjoint de neutralisation des forces négatives et autres groupes armés déstabilisant nos deux pays, notamment en organisant des patrouilles coordonnées de part et d'autre de notre frontière commune ;
9. Mettre en place un pont pour piétons reliant Gihanga à Kagina au Sud-Kivu ;
10. Conjuguer les efforts en vue de lutter contre la fraude et la contrebande transfrontalières ainsi que le trafic illicite des ressources naturelles;
11. Mettre en place un mécanisme conjoint de protection de l'environnement le long de la frontière commune en l'occurrence le littoral du Lac Tanganyika et la plaine de la Rusizi/Ruzizi ;
12. Réactiver les activités de la Commission Technique Mixte chargée de la Démarcation et de la Matérialisation de la frontière commune entre les deux pays ;
13. Encourager l'échange d'informations et de renseignements entre les Forces de Défense et les Services de Sécurité en particulier sur la sécurité transfrontalière ;
14. Impliquer les Forces de la Marine de nos deux pays dans le contrôle du Lac Tanganyika par des patrouilles

coordonnées, pour empêcher toute activité des forces négatives opérant le long du Lac Tanganyika ;

15. Signer un Accord Bilatéral spécifique pour la gestion du séjour et de l'établissement des ressortissants des deux pays sur le territoire de l'un ou de l'autre ;
 16. Réactiver la Tripartite **Burundi-République Démocratique du Congo-Haut-Commissariat pour les Réfugiés** pour entre autres, relocaliser les camps des réfugiés burundais conformément aux normes exigées par le **Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés** et encourager leur retour volontaire dans leurs pays respectifs ;
 17. Charger les services des migrations des deux pays d'étudier la question des postes frontaliers juxtaposés ;
 18. Mettre en place une Commission Mixte Permanente en charge des questions Politiques, de Défense et de Sécurité ;
 19. Harmoniser et standardiser les outils et les pratiques qui concourent à réduire les conséquences de la circulation transfrontalière des maladies à travers les mouvements des populations des deux pays.
- vi. La Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères de la République Démocratique du Congo, **Son Excellence, Madame Marie TUMBA NZEZA** a remercié les autorités burundaises pour l'accueil et l'hospitalité dont a bénéficié sa délégation depuis son arrivée en République du Burundi.
- vii. La délégation de la République Démocratique du Congo a félicité les autorités burundaises pour l'organisation des dernières élections générales, démocratiques, transparentes, libres et apaisées qui se sont déroulées au Burundi et la mise en place de nouvelles Institutions démocratiques.
- viii. Au cours de sa visite, **Madame Marie TUMBA NZEZA**, Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères de la République

Démocratique du Congo a été reçue en audience par **Son Excellence Monsieur Evariste NDAYISHIMIYE**, Président de la République du Burundi pour lui transmettre un message de son Homologue Congolais, **Son Excellence Monsieur Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO** et a profité de cette occasion pour renouveler les condoléances du Gouvernement congolais suite au décès de **son Excellence Monsieur Pierre NKURUNZIZA**, Ancien Président de la République du Burundi.

- ix. Enfin, **Son Excellence, Madame Marie TUMBA NZEZA** a invité son Homologue **Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Albert SHINGIRO** à effectuer une visite en République Démocratique du Congo pour la tenue de la **Quatrième Session de la Grande Commission Mixte de la Coopération** dont la date et le lieu seront communiqués par voie diplomatique, et cela a été accepté.

Fait à Bujumbura, le 05 octobre 2020

**Pour la Délégation de la République
Démocratique du Congo**

**Pour la Délégation de la
République du Burundi**

S.E. Mme Marie TUMBA NZEZA

S.E. Amb. Albert SHINGIRO

**Ministre d'Etat, Ministre des
Affaires Etrangères**

**Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération au
Développement**